



### Traitement des élus Municipaux

La rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal, en 2020, était la suivante :

	<b>Rémunération (excluant les charges sociales)</b>	<b>Allocation de dépense</b>
Maire	6 800.02 \$	3 400.00 \$
Conseillers et conseillères	14 400.00 \$	7 200.00 \$
Représentant à la MRC d'Acton	1798.74 \$	899.37 \$
Représentant à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains	347.60 \$	173.80 \$